

Tu as entre 16 et 25 ans ?

ENGAGEMENT BAFA **2024**

Dispositif municipal d'aide financière à
l'obtention du BAFA en échange de 30 heures
d'engagement citoyen



Date limite des inscriptions : 29 mars

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les politiques éducatives portées par la Ville ont l'ambition d'aider le jeune à devenir adulte et à trouver sa place dans la société en tant que citoyen. Ainsi, il pourra être acteur de sa vie et dans la société et contribuer à son intégration sociale.

La Ville encourage les jeunes Nocéens à développer leur autonomie par l'acquisition de savoir-être, l'intégration des codes et des règles de la vie en société. C'est pourquoi, un des objectifs poursuivis est de favoriser le développement de leur sens des responsabilités en soutenant leur capacité à prendre des initiatives, à s'engager, s'investir et en les impliquant dans des projets au service du bien commun.

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEdT) et à la vue de la recrudescence de demandes d'accompagnement et d'aides des jeunes Nocéens, la politique jeunesse de la Ville souhaite s'adresser aux 16-25 ans et développer deux valeurs fondamentales : développer une conscience citoyenne et accéder à l'autonomie.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Parce que le BAFA constitue un atout important d'accès à la formation, au premier emploi et à l'autonomie, la Ville souhaite proposer le financement du BAFA pour 20 jeunes Nocéens âgés de 16 à 25 ans pour l'année 2024.

Pour ce faire, la Ville conventionnera avec l'organisme UFCV (Union Française des Centres de Loisirs).

[1] Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Enfance Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance (Tél. 01 43 00 96 16). Ces données sont utilisées uniquement par la Ville de Neuilly-Plaisance et ne peuvent, en aucun cas, être cédées à des partenaires.

À la suite de la date limite de dépôt des dossiers, les candidatures seront étudiées par une commission d'attribution présidée par la Maire-Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Restauration Scolaire et composée de représentants du Service Enfance Jeunesse et de la Direction des Ressources Humaines.

Celle-ci prendra en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de sa situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du BAFA et la réalité de son envie de s'engager pour ses concitoyens.

Une fois leur candidature retenue, ils devront s'acquitter de 10% du montant total de la formation ce qui permettra de mobiliser les aides de la CAF et du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

En cas d'obtention de l'aide au BAFA, le jeune signera un contrat d'engagement dans lequel il s'engagera à suivre les cours théoriques, à effectuer les stages pratiques au sein des services de la Ville, à se présenter à l'examen ainsi qu'à réaliser 30 heures d'engagement volontaire au service de la Ville et des Nocéens durant la durée de son cursus de formation au BAFA. Ce contrat l'engagera également à répondre en priorité aux éventuels besoins en recrutement de la Ville sur des postes d'animation pendant à minima douze mois.

Le service enfance jeunesse, par l'intermédiaire de la référente du dispositif, proposera une aide pour formaliser la demande, remplir le dossier et éclairer sur toutes les aides légales existantes en lien avec la thématique de son projet d'autonomie.

[1] Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Enfance Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance (Tél. 01 43 00 96 16). Ces données sont utilisées uniquement par la Ville de Neuilly-Plaisance et ne peuvent, en aucun cas, être cédées à des partenaires.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Être âgé de 16 à 25 ans à la date de dépôt du dossier.
- Résider à Neuilly-Plaisance depuis au moins 2 ans.
- Accepter d'effectuer 30h d'engagement volontaire dans des activités d'intérêt collectif ou caritatif dispensées au sein d'associations, de structures et services municipaux choisis au sein de la liste fournie à l'appui du dossier de candidature.
- Avoir un projet d'insertion professionnelle dans lequel s'inscrit le BAFA.
- S'engager à être présent aux rencontres de suivi individuelles et collectives proposées par la Ville.
- S'engager à réaliser son stage pratique au sein des centres de loisirs de la Ville.
- S'engager à répondre aux éventuelles sollicitations de la Ville pour des recrutements sur des postes d'animation pendant à minima douze mois.

EXAMEN DES DOSSIERS RECEVABLES

Le dossier de candidature sera étudié par la Commission d'attribution et il pourra être complété par un entretien si besoin d'informations complémentaires.

ÉLABORATION ET DEPÔT DU DOSSIER

Pour se porter candidat, et après avoir vérifié que les critères de recevabilité sont respectés et avoir pris connaissance des dispositions citées ci-dessus :

- Compléter l'ensemble du dossier de la manière la plus précise possible et notamment,
 - >Décliner les motivations relatives au projet professionnel impliquant la possession du BAFA.
 - >Expliquer l'importance de l'obtention du BAFA en lien avec ce projet.
- Joindre une copie de toutes les pièces demandées,
- Déposer le dossier de candidature à l'adresse suivante :

Mairie de Neuilly-Plaisance
Service Enfance-Jeunesse
6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

[1] Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Enfance Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance (Tél. 01 43 00 96 16). Ces données sont utilisées uniquement par la Ville de Neuilly-Plaisance et ne peuvent, en aucun cas, être cédées à des partenaires.

DEMANDEUR

Monsieur

Madame

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date et lieu de naissance :

SITUATION DU DEMANDEUR**1 - Condition de logement**

Autonome

Chez les parents

En foyer

Autres

2 - Situation scolaire *(pour les candidats lycéens ou étudiants)*

Lycéen :

Étudiant :

Niveau d'étude :

3 - Situation professionnelle des membres du foyer *(salariés, en recherche d'emplois...)*

.....

Situation des parents

Père : Mère :

MOTIF DE LA DEMANDE

Décrire son parcours et préciser son projet professionnel :

.....

.....

.....

.....

Expliquer de façon précise la motivation et les raisons pour lesquelles il y a un besoin d'obtenir le BAFA :

.....

.....

.....

.....

DISPONIBILITÉS ENGAGEMENT VOLONTAIRE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	vacances
matin								
ap-midi								
soirée								

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inscrivez ici toutes informations complémentaires vous semblant utiles à l'examen de votre dossier de candidature :

.....

.....

.....

(1) Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Enfance Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance (Tél. 01 43 00 96 16). Ces données sont utilisées uniquement par la Ville de Neuilly-Plaisance et ne peuvent, en aucun cas, être cédées à des partenaires.

Les photocopies des pièces suivantes :

- Copie d'une pièce identité (carte d'identité ou passeport).
- Un justificatif de domicile au nom du candidat ou d'un de ses représentants légaux permettant de justifier d'une domiciliation à Neuilly-Plaisance depuis plus de 2 ans.
- En cas de domiciliation chez les parents ou autre structure d'accueil, une attestation sur l'honneur du candidat contresignée par la personne l'hébergeant depuis plus de 2 ans (parent, hébergeant à titre gratuit, etc...)

Le signataire déclare avoir pris connaissance des obligations liées à sa candidature pour obtenir une aide au BAFA, s'engage à respecter intégralement les règles et les obligations prévues par ce dispositif dont les dispositions principales sont rappelées dans ce document, atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà passé le BAFA, ni s'être déjà inscrit auprès d'un organisme de formation et avoir bien communiqué l'ensemble des documents demandés.

À :

Le :

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date du dépôt du dossier :

Appréciation du Service Enfance-Jeunesse :

.....

DÉCISION DU JURY À LA SUITE DE L'ÉTUDE DU DOSSIER

Bénéficiaire

Non bénéficiaire

Motif de la décision :

.....

[1] Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Enfance Jeunesse de la Ville de Neuilly-Plaisance (Tél. 01 43 00 96 16). Ces données sont utilisées uniquement par la Ville de Neuilly-Plaisance et ne peuvent, en aucun cas, être cédées à des partenaires.

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Mairie de Neuilly-Plaisance
6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 96 16

www.mairie-neuillyplaisance.com

